



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour publication immédiate**

## **Projet de changement de nom de la Municipalité : le conseil municipal précise sa vision et réaffirme sa position**

**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 3 avril 2019** : Le conseil municipal a annoncé avec fierté, le 23 janvier dernier, son intention de doter la municipalité d'une nouvelle identité et d'une nouvelle image.

Depuis 2015, la Municipalité s'est engagée dans un exercice de planification stratégique à court, moyen et long termes. On appelle cette démarche une Vision stratégique. Par ailleurs, cette démarche a atteint son apogée le 2 avril dernier par son adoption officielle par le conseil municipal.

La modernisation de l'image de marque s'inscrit dans une volonté d'augmenter le pouvoir d'attraction de la Municipalité et constitue la première d'une série d'actions visant à promouvoir et développer le plein potentiel social, économique et environnemental de son territoire.

La dénomination choisie par le conseil municipal peut ne pas faire l'unanimité, ce qui est normal dans une société de démocratie, mais le conseil municipal continue d'avoir confiance en sa démarche et compte bien poursuivre ses actions et en démontrer le bien-fondé. Le nom *Municipalité de Mont-Blanc*, s'est démarqué de façon constante au cours des années. C'est pourquoi les élus l'ont retenu. Offrir un nouveau nom à notre municipalité ne signifie pas renier son histoire mais équivaut à offrir une nouvelle page à son histoire.

Aux arguments des opposants voulant que les délais fixés par la loi pour la réalisation des procédures de changement de nom n'aient pas été respectés, le conseil municipal réagit avec surprise. En effet, c'est la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* qui régit cette démarche, et on peut affirmer que tous les délais et toutes les procédures ont été suivis et respectés scrupuleusement.

Depuis le regroupement des Municipalités de Saint-Faustin et Lac-Carré en 1996, le conseil municipal s'est penché à deux reprises sur la question du nom de la Municipalité : une première fois en 2008 lorsqu'un sondage à cet effet a été réalisé et cette année, suite à la conclusion de la démarche de Vision stratégique.

Il appartient maintenant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de faire connaître sa décision sur la question, une fois échu le délai de 30 jours permettant aux opposants de se faire entendre.

–30–

Source :  
Danielle Gauthier  
Directrice générale adjointe  
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré  
819 688-2161, poste 235